



# POISSY

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 24 MARS 2025, À 19H00**  
**ORDRE DU JOUR**

*« Conformément à la réglementation qui accompagne le passage de la Ville au référentiel budgétaire et comptable M57, le projet de budget primitif (BP 2025) doit être adressé aux membres du Conseil municipal 12 jours au moins avant la séance : c'est l'objet de la présente convocation. Une seconde convocation, présentant les autres projets de délibérations à l'ordre du jour, vous parviendra le 18 mars prochain conformément aux dispositions habituelles du Code général des collectivités territoriales. »*

\*\*\*\*\*

<b>Délibérations 2025-03-24</b>	<b>OBJET</b>	<b>RAPPORTEUR</b>
<b>N°6</b>	<b>Budget principal 2025 – M57 - reprise anticipée des résultats du compte financier unique (CFU) 2024 au budget primitif 2025</b>	<b>Karine CONTE</b>
<b>N°8</b>	<b>Budget primitif 2025 - budget principal M57 - vote par nature</b>	<b>Karine CONTE</b>

\*\*\*\*\*

Document publié sur le [site de la ville](#) le 11/03/2025